

# Décryptage

Un thème, des regards

UNE PUBLICATION DU GIP CARIF ILE-DE-FRANCE

GIP CARIF

Groupement d'Intérêt Public



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

île de France

## CPRDFP, la formation professionnelle en mouvement

Tout savoir sur le Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles

EDITO



Définir quelles seront demain les filières de formation professionnelles offrant la meilleure garantie d'insertion sociale possible, permettre aux

Franciliennes et aux Franciliens, jeunes et adultes, d'accéder à une insertion professionnelle de qualité, leur rendre lisibles les dispositifs de formation, développer les contrats en alternance et la formation des demandeurs d'emploi, ... telles sont les ambitions du Contrat de plan de développement des formations professionnelles.

Relever les enjeux économiques, sociaux et environnementaux, accompagner les salariés et les demandeurs d'emploi et ...

### Le CPRDFP : coordonner les politiques de formation pour mieux sécuriser les parcours professionnels

La loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation tout au long de la vie a modifié en profondeur le système de formation professionnelle. Une de ses conséquences directes est l'obligation faite aux régions de « contractualiser » leur Programme régional de développement des formations professionnelles, transformant le PRDF en CPRDFP.

Quels sont les objectifs et les grandes orientations de ce CPRDFP? Qu'entend-on par « contractualisation »? Comment s'est élaboré ce CPRDFP en Ile-de-France? Quels en sont les acteurs? Quelles sont les thématiques majeures retenues et en quoi celles-ci font écho aux grands enjeux Franciliens en matière de développement économique?

### Du PRDF au Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles : de quoi parle-t-on?

#### Une date

Le 24  
novembre  
2009

#### Un sigle

**CCREFP**  
Comité de coordination  
régional de l'emploi et de la  
formation professionnelle

#### Une loi

relative à  
l'orientation et la  
formation tout  
au long de la vie

... les adapter à la transformation de notre société et de ses métiers, répondre à l'impératif écologique est encore un des nombreux défis que s'est fixé ce CPRDFP.

Partenaires sociaux, chambres consulaires, représentants des services de l'orientation, lycées, CFA, services de l'Etat et de la Région... près de 300 participants ont contribué à la construction de ce plan de développement des formations. Cette très large concertation de tous les acteurs engagés dans le développement de la formation professionnelle en Ile-de-France a permis d'aboutir à des propositions.

Les partenaires signataires de ce contrat se sont d'ores et déjà engagés à mener des actions concrètes : améliorer les conditions d'hébergement des jeunes en formation, mettre en place dans les territoires des journées d'information et de recrutement sur l'alternance, renforcer l'information des conseillers de missions locales et des réseaux d'accueil de jeunes sur les dispositifs existants et les besoins des entreprises...

En Ile-de-France, le CPRDFP entre dans sa dernière ligne droite et devrait être voté d'ici la fin de l'année. Avec la signature de ce CPRDFP, l'Etat et la Région s'engagent durablement à renforcer les moyens humains et financiers en faveur de la formation professionnelle.

Mon ambition est que chaque Francilienne et Francilien trouve à travers la formation une solution durable d'insertion professionnelle et je le fais le vœu que ce CPRDFP contribuera à l'atteinte de cet objectif.

**Sébastien Pietrasanta,**

Président du GIP CARIF Ile-de-France,  
Conseiller régional d'Ile-de-France

## Du PRDF au CPRDFP : les changements induits par la loi du 24 novembre 2009

Avant la loi de 2009, le PRDF définissait la politique régionale en matière de formation professionnelle. Il était porté et mis en œuvre par la Région en concertation avec l'Etat, les collectivités territoriales, les organisations représentatives d'employeurs et de salariés.

La Loi pour l'orientation et la formation tout au long de la vie de 2009 et le Code de l'Education modifient ce cadre institutionnel en imposant aux Régions de « contractualiser » avec l'Etat.

Succédant au PRDF, le CPRDFP est désormais conjointement signé par la Région (représentée par son président), l'Etat (représenté par le Préfet de Région), et les autorités académiques après consultation des conseils généraux. Le CPRDFP une fois voté vaut pour toute la durée du mandat régional, soit jusqu'en 2014. La « contractualisation » doit permettre de mieux coordonner les politiques de formation pour une meilleure efficacité. Etat, Région, autorités académiques (rectorats et DRIAFF, Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) mais aussi organisations d'employeurs et de salariés,

acteurs de la formation ont été invités à contribuer à la construction du CPRDFP. Les contributions de ces différents acteurs viennent ainsi compléter et enrichir les documents d'orientation de la Région et de l'Etat et des autorités académiques.

Pour mieux répondre aux grands enjeux environnementaux et sociaux, le CPRDFP est élaboré à partir d'un **diagnostic partagé et d'un état des lieux en matière de besoin en termes d'emplois, de formations et de compétences sur les territoires.**

Les acteurs du CPRDFP définissent des objectifs communs et partagés :

- définir une programmation à moyen terme des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes ;
- assurer un développement cohérent de l'ensemble des filières de formation en favorisant un accès équilibré des hommes et des femmes à chacune des filières de formation ;
- favoriser l'insertion sociale, notamment grâce à des actions d'information et de formation, ou de validation des acquis de l'expérience.

## Un CPRDFP élaboré au sein du CCREFP

Les documents d'orientation, ainsi que les contributions, sont discutés au sein du CCREFP, Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle. Sa mission est de

coordonner les politiques de formation professionnelle et d'emploi en favorisant la concertation entre les divers acteurs. Le CCREFP coordonne ainsi l'élaboration du CPRDFP.

Le CCREFP, Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle, constitue une instance tripartite coprésidée par l'Etat et la Région réunissant en région l'ensemble des décideurs sur le champ de l'emploi et de la formation professionnelle. Créé par la Loi du 17 janvier 2002, dite « Loi de modernisation sociale », il se substitue aux comités régionaux de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi (COREF). Le CCREFP Ile-de-France a été créé en 2003. Les missions du CCREFP :

Favoriser la concertation entre les divers acteurs afin d'assurer une meilleure coordination entre les politiques de formation professionnelle et d'emploi. Assurer les fonctions de diagnostic, d'étude, de suivi et d'évaluation de ces politiques. Il se réunit en séance plénière, au moins une fois par trimestre, pour débattre des grandes orientations régionales en matière d'emploi et de formation professionnelle, formuler des avis et définir des plans d'actions.

Un secrétariat technique permanent est chargé de l'animation du CCREFP.

## Interviews



**Emmanuel Maurel, vice-président chargé de la formation professionnelle, de l'apprentissage, de l'alternance et de l'emploi, au conseil régional d'Ile-de-France.**

### **Le CPRDFP constitue-t-il une opportunité pour améliorer la coordination des politiques de formation professionnelle ?**

En Ile-de-France, le cadre partenarial existe déjà dans le champ de la formation professionnelle. La Région a été à l'initiative de nombreuses actions concertées. On peut citer les partenariats structurants comme l'ACOM sur l'apprentissage en 2005, l'accord cadre Région-ANPE-ASSEDIC en 2007 qui vient d'être renouvelé avec Pôle-Emploi, la convention du 16 avril 2009 avec les partenaires sociaux sur la sécurisation des parcours professionnels.

La signature de ce contrat de plan pourrait permettre de prolonger et de renforcer ces partenariats, établir de nouvelles conventions et construire des outils partagés, notamment sur l'AIO, les écoles de la deuxième chance, le développement de

la VAE, l'insertion par la création d'activité. La mutualisation des moyens est un autre objectif affiché par la Région pour ce contrat de plan. Depuis le début de son élaboration, je plaide pour une logique de contrat d'objectifs et de moyens, à l'instar de ce que nous sommes sur le point de signer avec l'Etat sur l'apprentissage avec l'ACOM 2011 -2015. Sans un engagement clair sur des moyens, les objectifs affichés risquent de rester lettre morte. Et les premiers lésés seraient les jeunes et les adultes qui veulent se former pour travailler.

### **Des actions concrètes figurent dans le CPRDFP Ile-de-France, pouvez-vous nous en présenter quelques unes ?**

L'insertion professionnelle des jeunes est un enjeu majeur et une urgence en période de crise. On sait que la probabilité d'être au chômage est beaucoup plus importante pour des jeunes peu ou pas qualifiés. Ce contrat pourrait être une formidable occasion de mobiliser des moyens supplémentaires pour renforcer et coordonner l'offre de formation pour les jeunes et mieux les accompagner tout au long de leur parcours d'insertion. Ainsi, nous devons consolider le développement des écoles de la deuxième chance (E2C), augmenter

le nombre de places disponibles et créer de nouveaux sites. Mais cela ne peut se faire sans un engagement financier pérenne de chacun des financeurs, dans le cadre d'une convention dédiée qui figurerait dans le CPRDFP.

Nous devons saisir cette opportunité que représente le CPRDFP pour expérimenter et innover. Par exemple, j'espère bien arriver à la création d'un chéquier universel qui simplifierait et faciliterait l'accès et l'accompagnement à la VAE, quel que soit son statut. Le GIP CARIF Ile -de-France pourrait porter un groupe de travail pour concrétiser ce projet.

Si ce contrat permet également de simplifier l'accès à l'information et à l'orientation, nous aurons fait œuvre utile. Dans ce sens, nous avons proposé la création d'une plateforme téléphonique grand public d'information sur l'offre de formation couplée à un portail internet régional. Démocratiser la formation c'est aussi en faciliter l'accès.

Plus globalement, il y a nécessité d'adapter et de rendre lisible les dispositifs pour permettre à tous les publics (quel que soit leur statut) de pouvoir se former. Si ce contrat ne doit servir qu'à une chose c'est à mieux faire travailler ensemble les financeurs pour faire vivre le droit à la formation pour tous ceux qui en ont besoin.



**Joël Blondel, directeur régional de la DIRECCTE Ile-de-France.**

### **Dans son document d'orientation de janvier 2011 l'Etat a fixé ses objectifs, quels sont-ils ?**

Le domaine de la formation professionnelle initiale et continue fait appel à une coopération étroite entre les 3 acteurs et financeurs que sont l'Etat dans toutes ses composantes (ministère de l'emploi, Education nationale...), le Conseil régional, et les partenaires sociaux.

L'Etat tient à continuer d'impulser le renforcement de l'opérationnalité de cette coopération. C'est l'état d'esprit dans lequel les différentes composantes de l'Etat se sont mises autour de la table pour rédiger ce document d'orientation.

Le document d'orientation de l'Etat a fixé quatre axes stratégiques :

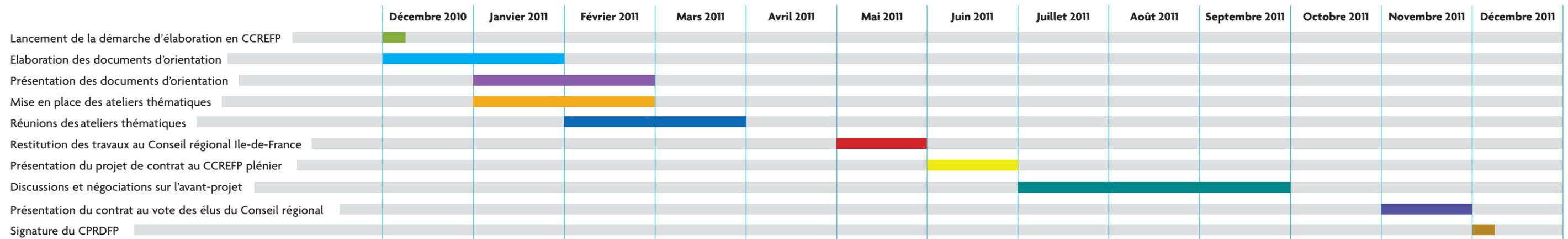
- permettre à toute personne, quel que soit son statut, d'accéder à une information complète sur les emplois, les métiers et les formations, ainsi qu'à un conseil personnalisé ;
- permettre à toute personne d'accéder à une première qualification et de progresser d'au moins un niveau de qualification tout au long de la vie ;
- accompagner les mutations économiques, sociales et sociétales et

l'évolution des besoins des territoires franciliens notamment en adaptant l'offre de formation ;

- faire reposer la mise en œuvre du CPRDFP sur une gouvernance partagée intégrant une démarche évaluative dans le respect des compétences de chacun.

### **La préparation du CPRDFP est bien avancée, pouvez-vous en préciser les étapes ?**

Le processus d'élaboration a été conduit au sein du CCREFP, l'instance régionale tripartite dédiée à l'emploi et la formation professionnelle. Des ateliers thématiques ont permis d'aboutir à des programmes d'actions partagés, regroupés autour de 5 objectifs communs (cf. p. 3).



## Le CPRDFP en Ile-de-France

### Une démarche participative guidée par une ambition stratégique

En Ile-de-France, ce contrat s'inscrit dans une stratégie plus large de développement économique de la région. Les questions soulevées par le CPRDFP rejoignent ainsi d'autres priorités politiques du moment : réflexions engagées autour des Etats généraux de la conversion écologique et sociale (EGCES), lutte contre les discriminations, réduction des inégalités territoriales et compétitivité du territoire francilien...

Par ailleurs, le CPRDFP prolonge une contractualisation déjà existante sur le territoire francilien et invite tous les acteurs de la formation à renforcer ces partenariats déjà existants dans le domaine de l'insertion et de la formation professionnelle autour de projets ou d'accords : Accord cadre d'objectifs et de moyens sur l'apprentissage ; Convention Etat, Région, Partenaires sociaux du 16 avril 2009 « actions concertées pour la

sécurisation des parcours professionnels et la consolidation de l'emploi en Ile-de-France » ; Contrat de plan Etat Région (2007 - 2013) ...

#### Cinq grandes orientations ont été retenues :

- ➔ Adapter l'offre de formation initiale et continue aux enjeux économiques et sociaux ;
- ➔ Elever le niveau de formation et de qualification pour les jeunes en formation initiale ;
- ➔ Développer l'accès à la formation professionnelle des actifs franciliens ;
- ➔ Accompagner les Franciliens dans la construction de leur parcours professionnel et de formation ;
- ➔ La nécessité de renforcer une gouvernance Etat-Région-partenaires sociaux du CPRDFP fondée sur le respect des compétences de chacun.

Le CPRDFP est avant tout un outil « opérationnel » au service de tous les

Franciliens et c'est cette opérationnalité qui explique en partie l'ouverture en direction de tous les acteurs de la formation.

En Ile-de-France, près de 300 participants ont par leurs contributions écrites permis d'aboutir à un avant projet : représentants des services de l'Etat et des services de la Région, des partenaires sociaux, des chambres consulaires, des représentants des services de l'orientation, des écoles, des lycées, des CFA.

Les travaux se sont organisés autour de thématiques (cf. ci-dessous) qui sont autant de reflets des préoccupations politiques et sociales actuelles et des grandes orientations en matière de développement des formations. Chaque thématique a fait l'objet de travaux en ateliers qui ont permis de produire 15 fiches Projet opérationnelles, précisant à la fois les objectifs à atteindre et des actions concrètes pour y parvenir.

### Des modalités d'évaluation et de suivi accompagnées par le CNFPTLV

Le CNFPTLV, Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie, a mis en place un groupe technique pour accompagner l'élaboration des CPRDFP et proposer au CCREFP des modalités générales de suivi et

d'évaluation, comme le prévoit la loi du 24 novembre 2009. « Pertinence, efficacité, efficience et cohérence » seront les quatre principaux critères qui permettront d'évaluer les CPRDFP :

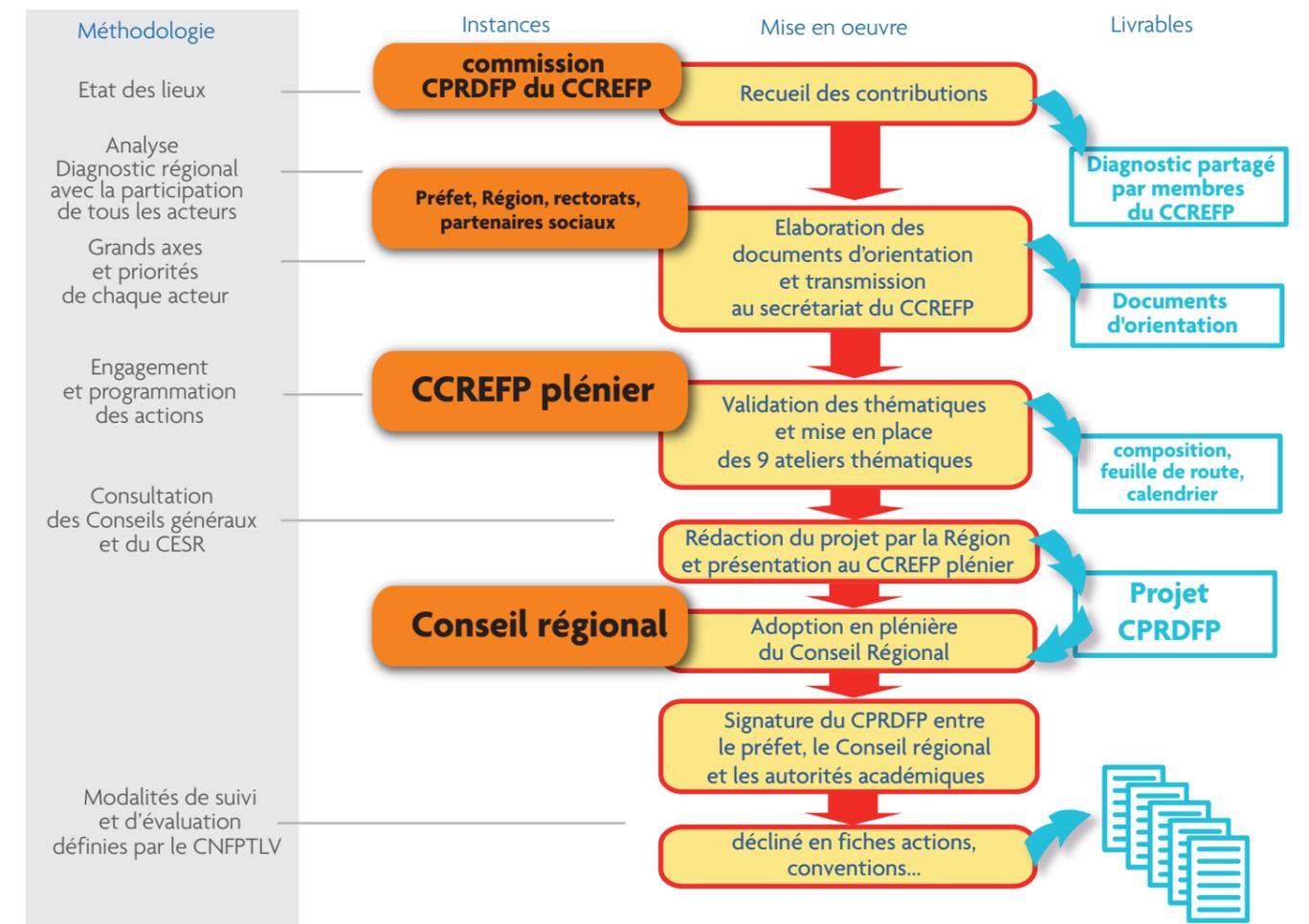
- « Pertinence » : les objectifs font-ils consensus au regard de l'analyse des problèmes à résoudre ?

- « Efficacité » : les résultats sont-ils à la mesure des objectifs que se sont fixés les CPRDFP ?

- « Efficience » : les résultats sont-ils à la mesure des moyens mobilisés par les différents acteurs ?

- « Cohérence » : les moyens mobilisés sont-ils adaptés à ses objectifs ?

### Processus d'élaboration du CPRDFP en Ile-de-France :



### Les 9 Ateliers thématiques du CPRDFP en Ile-de-France :

<b>Atelier n°1</b>	Observation et identification des besoins et des enjeux économiques sociaux et environnementaux et adaptation de l'offre
<b>Atelier n°2</b>	Mise en réseau des acteurs de l'AIO et information des publics.
<b>Atelier n°3</b>	Développement de la formation initiale et lutte contre le décrochage.
<b>Atelier n°4</b>	Développement des contrats en alternance.
<b>Atelier n°5</b>	Développement des formations pour les demandeurs d'emploi.
<b>Atelier n°6</b>	Sécurisation des parcours professionnels et continuité professionnelle des salariés.
<b>Atelier n°7</b>	Insertion professionnelle des jeunes et deuxième chance.
<b>Atelier n°8</b>	Développement de la formation professionnelle dans l'enseignement supérieur.
<b>Atelier n°9</b>	Accès à la formation et à la qualification des publics cibles.

La version finale du contrat sera examinée au cours du prochain CCREFP du 10 octobre.

## Le développement des formations en alternance est un enjeu majeur pour l'Etat. Quels sont vos objectifs ?

Les formations en alternance constituent une voie de qualification durable dans l'emploi, qu'elles soient sous statut scolaire, étudiant, stagiaire ou sous forme de contrat de travail. Le plan régional de développement des contrats en alternance

devra ainsi concourir à l'atteinte des objectifs nationaux, fixés à 800 000 jeunes en contrat en alternance – apprentissage et professionnalisation - en 2015.

Des actions concrètes sont d'ores et déjà identifiées comme la mobilisation des acteurs territoriaux et de l'emploi et de la formation professionnelle pour le développement de contrats en alternance :

- promotion des contrats de professionnalisation notamment pour les publics en insertion et dans les TPE-PME ;

- meilleure utilisation des places disponibles en apprentissage ;

- création de places supplémentaires en apprentissage ;

- renforcement de l'accès des jeunes suivis par les missions locales et des jeunes en situation de handicap aux contrats en alternance ;

- prévention des ruptures de contrat.

## Et dans les autres régions ?

Elaborés dans le contexte de la crise économique et financière de 2008, les CPRDFP se sont construits autour d'un double enjeu commun à toutes les régions :

- La sécurisation des parcours professionnels en vue de favoriser l'insertion dans l'emploi tout au long de la vie ;
- L'anticipation des mutations économiques et le développement des territoires.

Des axes de stratégie, des priorités, ainsi que des secteurs économiques clés ont cependant été définis au regard des spécificités de chaque région.

### Depuis mai 2011, plusieurs régions ont signé leur CPRDFP

La première région est celle du **Nord Pas-de-Calais** avec pour fil rouge de ce contrat « l'élévation pour tous du niveau de qualification professionnelle et sociale ».

La **Champagne-Ardenne** définit cinq grands axes : la sécurisation des parcours professionnels, l'orientation, le décrochage scolaire, l'équilibre des voies de formation, (notamment en travaillant de concert avec le rectorat), l'accompagnement des publics (matériel, transports, restauration).

L'**Alsace** se fixe pour priorité de « permettre à chaque individu de construire et

de réaliser son projet professionnel en cohérence avec ses aspirations personnelles et les réalités de l'économie régionale ».

La **Lorraine**, dans la logique de formation tout au long de la vie, décline 4 « parcours » : « formation initiale-premier emploi », « insertion », « mobilité

l'élaboration d'un projet professionnel » en tenant compte des « nouveaux enjeux économiques à l'échelle de la région et des territoires ».

Le CPRDFP de **Basse-Normandie** s'articule autour de 3 axes « Prospective des métiers, accueil et orientation », « développement de compétences et des qualifications en lien avec les territoires et la « gouvernance ».

Pour le **Centre**, « Mieux former », « favoriser l'égalité d'accès à la formation » et « promouvoir l'innovation dans la formation » sont les 3 principaux axes du CPRDFP.

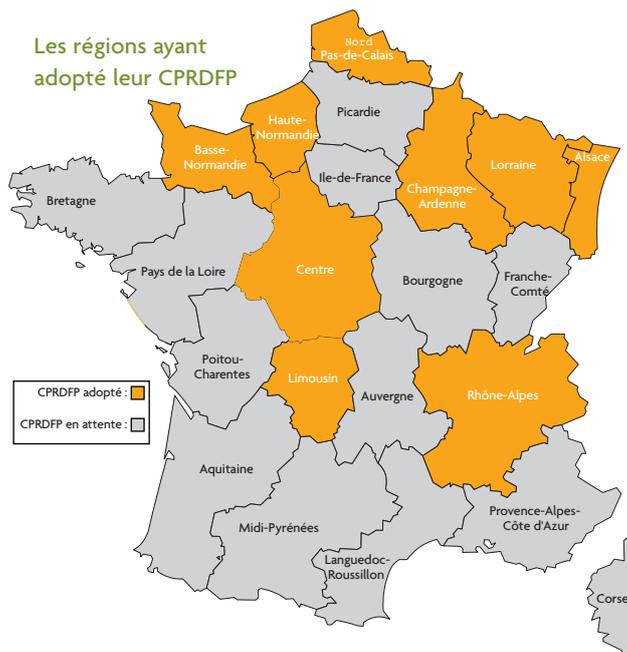
La région **Limousin** s'engage « à offrir à tous les jeunes Limousins une offre de formation professionnelle initiale de qualité et diversifiée dans un rayon moyen de 30 minutes de leur domicile jusqu'au niveau IV (bac) ».

La **Haute-Normandie** met l'accent sur la « rencontre entre les besoins de compétences des employeurs et les aspirations des « publics à former », la nécessité de « cibler et optimiser » les actions entreprises pour permettre de « trouver des solutions formation

pour les situations qui ne sont pas prises en compte par les dispositifs existants » et sur la « capitalisation des outils d'observation, de prospective et d'évaluation ».

D'autres régions ont choisi de repousser la signature d'ici à la fin 2011, dont l'Ile-de-France, la Bretagne, l'Aquitaine, et Paca.

Les régions ayant adopté leur CPRDFP



subie-recherche d'emploi », « mobilité choisie-professionnalisation ».

La région **Rhône-Alpes** définit 2 priorités « permettre à chacun d'accéder à des savoirs et des compétences de base », « améliorer l'accès à l'information et à

**Décryptage** est une publication du Groupement d'intérêt public CARIF Ile-de-France - 16 av. Jean Moulin 75014 Paris. Tél. : 01 56 53 32 32. Le GIP est financé par la Préfecture de Région et le Conseil régional d'Ile-de-France.

**Directeur de la publication** : Sébastien Pietrasanta, Président du GIP CARIF Ile-de-France, Conseiller régional d'Ile-de-France. **Rédactrice en chef** : Sandrine Damie communication@carif-idf.org. **Rédactrice** : Frédérique Marcelle. Impression Print Concept. Décryptage n° 1 - septembre 2011

